

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

Je, soussigné,

M. ou Mme

Demeurant

Autorise à titre gracieux, l'Union Sportive de Sens de Bretagne, Association loi 1901 dont le siège est situé Les Loges 35490 Sens de Bretagne, représenté par son Président, Monsieur Marcel HUGUET,

à me photographier ou à me filmer, dans le cadre **de mes activités sportives footballistiques 2019/2020 je pourrai être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo/filmé lors des entraînements, des tournois, des matchs** et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons l'US Sens à fixer, reproduire et communiquer au public les prises de vue effectuées dans le cadre cité ci-dessus.

Les photographies ainsi que les vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de l'US Sens et dans le cadre de ses activités sportives, auprès des différents publics, directement par l'US Sens, et notamment :

- lors de projections publiques,
- dans des expositions,
- par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite)
- par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet et Réseaux Sociaux,
- dans des publications papier
- sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,
- et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

Je garantis de ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Signature,

Date